

APERÇU DE LA DÉCLARATION DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES ÉTATS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS «CIRGL» Du 15 DÉCEMBRE 2011 à KAMPALA

**(IV ème Sommet Ordinaire et Session Spéciale sur les Violences Sexuelle et Basées
sur le Genre – VSBG)**

Regroupant l'Angola, le Burundi, le Centrafrique, le Congo-Brazzaville, le Congo-Kinshasa, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, la Zambie et par la suite le Soudan du Sud la Conférence Internationale sur la région des grands lacs est créée en 2008 à la suite de l'engagement pris en 2006 dans les cadres du Poète sur la Sécurité, la Stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs et la même année du protocole pour la prévention et l'éradication des victimes sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Elle a son siège à Bujumbura au Burundi. Le Président actuel en exercice est l'Angolais João Manuel Gonçalves Laurengo.

RÉSOLUTIONS

Lors de ce quatrième Sommet, il a été examiné le rapport et les recommandations de la réunion consultative de haut niveau des Ministres en charge du Genre tenue à Arusha (Tanzanie), le rapport du Comité Interministériel Régional (RIMC) ayant précédé le Sommet et la Déclaration de Kampala des Premières Dames sur les VSBG, des engagements en 19 points ont été pris sur :

1. La prévention des VSBG
2. Mettre fin à l'impunité
3. L'assistance aux victimes/rescapés des VSBG
4. Des Recommandations d'ordre général.

La plupart de ces engagements doivent se concrétiser dans les 12 mois.

I. De la prévention des VSBG

1. Éradiquer les groupes armés actuellement dans la région des grands lacs.
2. Intégrer dans les législations nationales et mettre en œuvre les trois protocoles sur le non-agression et la défense mutuelle, sur la prévention et l'Éradication des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants et sur la coopération judiciaire.
3. Renforcer l'appui financier et technique pour la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité en matière des droits humains et d'éradication des VSBG
4. Renforcer ou mettre en place des structures au niveau national pour la prévention, la protection et l'assistance aux femmes et aux enfants contre les VSBG ainsi que des mécanismes d'alerte précoce.
5. Intégrer les VSBG dans la planification nationale et allouer des lignes budgétaires pour la prévention et l'intervention en cas de VSBG, particulièrement en faveur du Ministère du Genre et des autres ministères sectoriels (Santé, Défense, Intérieur, etc.)
6. Mettre en place des bureaux de liaison pour le genre ou renforcer ceux qui existent et leur allouer un budget pour faciliter la lutte contre les VSBG.

II. Mettre fin à l'impunité

7. Déclarer la « Tolérance Zéro Immédiate » envers les crimes de VSBG et l'impunité et lancer des campagnes nationales sur la tolérance zéro envers les VSBG.
8. Charger les ministres compétents pour créer des tribunaux spéciaux, des sessions et des procédures spéciales pour l'accélération du traitement des cas de VSBG à la magistrature et aux services de sécurité.
9. Créer des mécanismes appropriés d'enquêtes et de poursuite des auteurs des violences sexuelles y compris les crimes des génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis dans la région.

III. De l'assistance aux victimes/rescapés des VSBG

10. Accélérer le versement des contributions au Fonds spécial de la CIRGL pour la reconstruction et le développement afin d'offrir une assistance aux victimes /rescapés des VSBG.
11. Accélérer la mise en place et renforcer les « centres de rétablissement » à fin d'offrir des services complets gratuits, notamment médicaux, psychosociaux, médico-légaux, juridiques et judiciaires, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes vivant avec handicap.
12. Mettre en place et renforcer les programmes générateurs de revenus et des initiatives pour appuyer les femmes dans les activités de commerce transfrontalier, surtout les rescapées des VSBG.

IV. Des recommandations d'ordre général

13. Renforcer le Centre régional Levy Mwanawasa pour la Démocratie, la Bonne Gouvernance, les Droits de l'homme et l'Education Civique.

14. Évaluer par le Secrétariat de la CIRGL les besoins financiers d'installation du Centre de formation régional sur le VSBG en Ouganda
15. Mettre en place une stratégie nationale et régionale de communication pour dénoncer les atrocités des VSBG, faciliter la sensibilisation et lutter contre le VSBG
16. Charger le Secrétariat de la CIRGL de renforcer les liens entre les initiatives régionales sur les ressources naturelles (IRRN) et l'initiative régionale sur le VSBG, en assistant les Etats membres à intégrer la dimension genre dans leurs politiques afférentes à ces ressources, promouvoir les échanges et la coopération pour développement de ce secteur.
17. Charger le Comité interministériel régional (RIMC) de convoquer une session spéciale sur le chômage, particulièrement le chômage des jeunes dans le contexte du développement des infrastructures et d'investissement.
18. Autonomiser les organisations professionnelles et de la société civile qui apporte assistance aux victimes/Rescapées des VSBG.
19. Charger le Secrétariat de la CIRGL de suivre la mise en œuvre des résolutions et rendre compte au RIMC et au Sommet et mettre en place un mécanisme de suivi des conformités au protocole et à la déclaration de Kampala sur les VSBG.

AVANCEES

Des avancées notoires de la mise en œuvre des résolutions sus-évoquées en RDC peuvent être signalées. En plus d'avoir déjà créé l'AVIFEM, il s'agit notamment de :

- Lancement de la Campagne Tolérance Zéro Immédiate (CTZI)
- Élaboration du Plan d'Actions National de la Déclaration de Kampala (PANDK)
- Institutionnalisation des Centres Intégrés des Services Multi sectoriels (CISM)
- Programme du Gouvernement sur le point d'implantation de l'AVIFEM en tant que structure nationale de prévention de protection et d'assistance sur tout le territoire national, dans le cadre de la lutte contre les VSBG.